



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 24 avril 2015

N° 600

Le n° 1 du bulletin remonte au 1^{er} août 2002 Et de 600 ! Le CÉAS-point-com s'est imposé...

En 2002, le CÉAS se posait la question : au-delà du fait de recevoir *La Lettre du CÉAS* pour quinze euros par an, quel intérêt de régler cinq euros supplémentaires et d'être ainsi adhérent du CÉAS ? Les militants dans l'âme ne se posent pas la question : ils savent que le geste est d'abord symbolique ; c'est certes pouvoir participer à la définition des orientations de l'association (un adhérent = une voix), mais c'est surtout montrer que l'on soutient son projet et son action.

Au demeurant, « *bulletin d'une ou deux pages, à parution irrégulière, transmis par messagerie électronique aux seuls adhérents* », le CÉAS-point-com est conçu au départ comme un service spécifique à l'intention des adhérents. L'objectif était double :

- Leur apporter rapidement des informations brèves, pratiques, sur les évolutions de la société, sur la Mayenne, sur le CÉAS...
- Solliciter leur point de vue, leur analyse, sur des faits ou des documents pour lesquels il apparaît utile de croiser les regards... Tout cela avec l'idée d'enrichir les dossiers publiés dans *La Lettre du CÉAS*.

« CÉAS-point-com » est annoncé en août 2002 comme un titre « provisoire ». Le n° 1 invite les adhérents-lecteurs à faire des propositions. Finalement, le titre devait être très bon car il s'est imposé... faute d'autres propositions. C'est finalement significatif d'un relatif « échec ». Le bulletin avait l'ambition de susciter de nombreux échanges entre les rédacteurs et les lecteurs, mais cela a peu fonctionné, à de rares exceptions près.

« Ne rien changer... Articles complets, clairs et synthétiques »

Le bulletin se voulait également comme un vecteur de communication interne pour informer les adhérents sur l'activité de l'association, sur les actions en cours. Au final, c'est une orientation peu développée. L'assemblée générale et son rapport d'activités – lequel est mis en ligne sur le site Internet – répondent beaucoup plus à cet enjeu.

Par contre, annoncé au départ avec une « *parution irrégulière* », le CÉAS-point-com est devenu hebdomadaire et la périodicité est globalement respectée. En 2014-2015, à titre exceptionnel, la périodicité est même devenue bihebdomadaire. Cela n'a pas suscité beaucoup de réactions, ni dans un sens, ni dans l'autre, ce qui n'a pas incité à poursuivre l'expérience.

Pour l'assemblée générale du 28 avril 2015, le CÉAS a lancé une enquête pour mesurer la satisfaction sur ses différentes publications. Voici les éléments recueillis à partir des trente-deux premières réponses.

Les lecteurs ayant répondu le considèrent « *très intéressant* » (15) ou « *plutôt intéressant* » (17). Il est « *très utile* » (6) ou « *plutôt utile* » (21). Cependant, quelques-uns le considèrent « *peu utile* » (5) – mais donc, néanmoins, intéressant.

La question ouverte permet aux lecteurs de développer ce qu'ils apprécient tout particulièrement dans le bulletin : la diversité des thèmes traités, l'originalité des sujets, l'accessibilité des textes (le fait qu'ils soient courts)... La « *pensée hebdomadaire* » a ses fans. D'aucuns apprécient également la rubrique « *À vos agendas* » (« *mise en avant d'initiatives ou d'événements locaux* »). Cet autre point de vue d'un lecteur synthétise assez bien l'ensemble des réponses : « *Ne rien changer. Je le regarde toutes les semaines. Articles complets, clairs et synthétiques* ».

[> Donner son avis](#)

[Accéder à l'ensemble des CÉAS-point-com](#)

Centre d'Etude et d'Action Sociale (CÉAS) de la Mayenne
8, rue de la Providence - 53000 Laval - Tél. 02 43 66 94 34 - Fax. 02 43 66 94 35 - Mél. ceas53@orange.fr

Quelques-uns nous pose cette question : quel est l'intérêt d'adhérer au CÉAS (20 €) par rapport à un simple abonnement à la Lettre du CÉAS (15 €) ? Quel est le fait d'être adhérent apporte en plus ? Vous avez fait le choix d'adhérer au CÉAS et ce n'est donc pas à vous qui faut expliquer pourquoi, c'est pour participer à la définition des orientations de l'association et par ailleurs soutenir son action.

N'importe que le fait que certains puissent se poser la question doit quand même nous interpeller... Notre vie associative a aussi ses limites. Peut-on se contenter de la seule diffusion de la Lettre du CÉAS à l'attention de laquelle, somme toute, peu d'adhérents participent ?

D'où une idée : un bulletin d'une ou deux pages, à parution irrégulière, transmis par messagerie électronique aux seuls adhérents, avec un double objectif :

1. Leur apporter rapidement des informations brèves, pratiques, sur les évolutions de la société, sur la Mayenne, sur le CÉAS.
2. Solliciter leur point de vue, leur analyse, sur des faits ou des documents pour lesquels il apparaît utile de croiser les regards... Les adhérents ont une voix et des autres pour les dossiers publiés dans la Lettre du CÉAS.

Le titre (CÉAS-point-com) est provisoire. Pouvez-vous nous en suggérer un ou plusieurs qui soient meilleurs ?

Nous envisageons de réaliser un dossier sur les élections présidentielles et législatives en Mayenne. Il ne s'agit pas de reprendre ce que la presse locale a déjà largement commenté, mais d'apporter des éclaircissements. Ainsi, concernant les élections présidentielles, nous aurons mis en perspective les votes d'extrême droite obtenus au premier tour par Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret, avec ceux obtenus au second tour par Jean-Marie Le Pen. Dans certaines communes, le nombre de voix d'extrême droite a diminué, conséquence des campagnes de sensibilisation ? Dans d'autres cependant, il a augmenté. La localisation géographique de ces communes est importante, surtout quand on propose à des institutions territoriales. Peut-être nous aider à commenter ces cartes ? Quel est ce qui a pu faire qu'il y ait eu un tel résultat, contrairement à toutes, on a plus vite pour rendre compte au second tour qu'au premier ? Merci d'envoyer vos contributions...

Nombre de voix d'extrême droite entre le 1^{er} tour (FN + MPF) et le 2^{ème} tour (FN) des élections présidentielles

par commune par canton par pays

■ 1^{er} tour ■ 2^{ème} tour

Bulletin à parution irrégulière à destination des seuls adhérents N° 1 - 1^{er} août 2002



TER contre covoiturage ?

Dans un entretien publié dans *Maire info* du 15 avril 2015, Jacques Auxiette, président de la région des Pays de la Loire et de la commission Transports à l'Association des régions de France, s'inquiète d'une possible concurrence, avec le projet de loi Macron voté au Sénat, entre les lignes TER et les futures lignes de car privées.

« *Partout où l'initiative privée peut satisfaire un besoin, soutient Jacques Auxiette, les responsables que nous sommes considèrent qu'elle doit pouvoir le faire. Mais pas dans n'importe quelle condition, et c'est tout le problème. Nous voulons de la complémentarité et de la régulation* ». Jacques Auxiette ajoute qu'il ne faudrait pas que l'initiative privée vienne déstabiliser une offre ferroviaire... déjà « *affaiblie par la concurrence non régulée que représente le covoiturage* ».

Jacques Auxiette précise que la réalité chiffrée du transfert de voyageurs du TER vers le covoiturage est impressionnante. Alors, quand une offre de TER existe, faut-il se réjouir, dans une perspective de développement durable, ou faut-il s'inquiéter du succès du covoiturage ?

Si l'on transfère les principes de la réduction des risques, certes le covoiturage vaut mieux que la voiture avec aucun passager. À court terme, la Région voit son budget « transports collectifs », et le citoyen pèse ce qui coûte le moins cher pour lui...



À vos agendas

Le samedi 25 avril, à Laval : les archives hospitalières de la Mayenne

Le samedi 25 avril, à 14 h 30, à l'amphithéâtre de l'UCO-Laval (entrée par le portail vert, 44 bis boulevard Félix-Grat), la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) organise une conférence, par Florian Lhuissier, sur les archives hospitalières de la Mayenne : étude sur la collecte, le traitement et la typologie de ces archives.

Bénéficiant d'une réglementation très spécifique, les archives hospitalières constituent une source d'information historique « *aussi riche que diversifiée* ». Le conférencier se propose d'expliquer, entre autres, comment les archivistes du département ont collecté et traité cette documentation.

Gratuit pour les adhérents. Droit d'entrée de 5 euros pour les non-adhérents.

Service civique : et le secteur public ?

Le 14 avril, lors d'une rencontre organisée par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a développé les divers outils pour l'insertion des jeunes, dont le service civique.

« *Dans un an et demi, a déclaré le ministre, tout jeune qui voudra rentrer dans le service civique pourra le faire* ». Le ministre veut veiller à « *ne pas dénaturer le service civique* », pointant « *le danger (...) que des associations ou des collectivités passent en service civique des emplois nets* ». Pour contrer le risque « *de transformation en emploi déguisé* », l'Agence du service civique assurera un contrôle des missions proposées : « *Plus il y aura de services civiques, plus le risque sera important* », a convenu le ministre.

Patrick Kanner observe que le service civique est aujourd'hui porté à 84 % par les associations (« *qui commencent à saturer* ») et à 16 % par le secteur public. Il souhaite atteindre un équilibre à 50/50. Dans ce sens, il a négocié 20 000 jeunes en service civique dans les hôpitaux...

Pour 2015, 45 000 missions de service civique sont programmées en loi de finances. L'objectif est d'atteindre 70 000 jeunes en service civique fin 2015 et 150 000 fin 2016. L'enveloppe budgétaire sera de 650 millions d'euros, alors qu'un service civique obligatoire pour 800 000 jeunes coûterait 3 milliards d'euros. Dès lors, Patrick Kanner préfère l'idée d'un « *parcours citoyen qui commencerait en classe de troisième et s'étalerait jusqu'aux 18 ans du jeune* », sous forme de validation de modules (économie, sécurité / justice, associatif, institutions...).

Enfin, le ministre a indiqué que le service civique pourrait être étendu à 30 ans pour les personnes handicapées.

Source : Linda Daovannary, « Patrick Kanner : " Il faut faire et faire savoir " », *TSA-quotidien* du 15 avril 2015.



« *Une vision scientifique de notre monde peine parfois à se faire accepter par le public. Selon une étude publiée en décembre 2013 par l'institut de sondage Pew Research, un tiers de la population américaine rejette l'idée que les espèces vivantes, dont la nôtre, aient pu évoluer au cours du temps. Ce n'est pas un problème uniquement américain : selon un sondage de l'institut Ipsos réalisé en 2011, si seulement 9 % des Français adhèrent au créationnisme, la population qui croit à la théorie de la sélection naturelle n'est que de 55 %, le reste de la population étant sans avis.* »

Paul Seabright, directeur de l'Institut d'études avancées de Toulouse, « *Nous avons besoin des sciences humaines* », *Le Monde* du 23 janvier 2015.